Envoyé en préfecture le 14/08/2026
Reçu en préfecture le 14/08/2026
Publié le 13-08-2026-04
ID : 022-212201107-20260814-1308202604-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANMÉRIN LE 13 AOÛT 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont délibéré
11	15	11

Date de la Convocation
05 août 2026

L'an deux mil vingt-six et le treize-août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Carole BONNIEC.

Présents : Carole BONNIEC, Jean-Noël LE HÉNAFF, Fabrice BOURLIER, Virginie LE ROLLAND, Karine THOMAS, Alain DÉNES, Bernard LE COADOU, Christelle ÉON, Alan RAISON, Hélène NG KON TIA, Morgane GUÉGOU

Excusé : Gildas LE MORVAN, Caroline JORAND, Thierry HELLEGOUARC'H, Marie Angélique LE JEUNE,

Secrétaire de séance : Alain DENES

REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

Madame la Maire précise qu'il a été instauré le 28 février 2018, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant.
Un nouveau dossier concernant la modulation des absences a été déposé début juillet au Centre de Gestion. Les agents contractuels sont inclus parmi les bénéficiaires du RIFSEEP.
Il convient donc de délibérer afin de fixer le montant de l'IFSE pour l'agent d'accueil et la cantinière à compter du 1er septembre 2026.
Après délibération, le Conseil Municipal **FIXE** comme suit à le nouveau régime indemnitaire à compter du 1er septembre 2026.

	Montant annuel	Montant mensuel
Stéphanie AIGROZ	1 020 €	85 €
Céline LE MORVAN	1 020 €	85 €

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le secrétaire
Alain DENES

La Maire
Carole BONNIEC

MAIRIE DE LANMÉRIN 22300

Acte rendu exécutoire après transmission
en Préfecture le 14 août 2026.
Affiché le 14 août 2026